

**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 225 pétitionnaires**

**Désignation :** Citoyens et citoyennes du comté de Mirabel

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** que notre club est à but non lucratif et que son siège social est situé à Saint-Janvier Mirabel qu'une problématique survient cette année avec la venue du train de banlieue;

**CONSIDÉRANT** que notre club entretient de façon sécuritaire près de 70km de sentiers dont deux à travers la province de Québec;

**CONSIDÉRANT** que la venue du train de banlieue dessert jusqu'à Saint-Jérôme et suite à des négociations avec A.T.M. pour permettre aux sentiers de traverser la voie ferrée à des frais approximativement de 8 000.\$;

**ATTENDU** qu'après vérification, aucune autre alternative n'est possible, nous devons traverser la voie ferrée à cet endroit.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

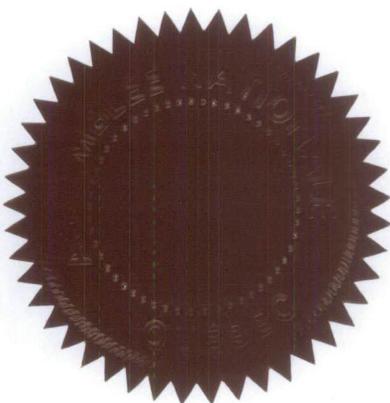
Les signataires demandent au gouvernement du Québec, suite à la venue du train de banlieue, l'octroi d'une subvention au Club de motoneige « Les Fusées blanches », faisant partie de la région des Basses-Laurentides, pour les raisons ci-haut énoncées.

Les signataires demandent d'obtenir une subvention afin de les aider à rencontrer cette nouvelle obligation de respecter les distances des habitations et les droits de passage accordés par les propriétaires de terrain, ainsi que la sécurité de gens de part et d'autre, afin qu'ils puissent continuer d'être une région touristique pour les motoneigistes des quatre coins de la province.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Denise Beaudoin, députée de Mirabel

  
13-12-2006





## PÉTITION

Les signataires de cette pétition demandent au Gouvernement du Québec, suite à la venue du train de banlieue, l'octroi d'une subvention au Club de motoneige « Les Fusées Blanches », faisant partie de la région des Basses-Laurentides, pour les raisons suivantes :

1. Considérant que notre club est à but non lucratif et que son siège social est situé à Saint-Janvier Mirabel et qu'une problématique survient cette année avec la venue du train de banlieue;
2. Considérant que notre club entretient de façon sécuritaire près de 70km de sentiers dont deux à travers la province de Québec;
3. Considérant que la venue du train de banlieue dessert jusqu'à Saint-Jérôme et suite à des négociations avec A.T.M. pour permettre aux sentiers de traverser la voie ferrée à des frais approximativement de 8,000 \$;
4. Attendu qu'après vérification, aucune autre alternative n'est possible, nous devons traverser la voie ferrée à cet endroit;
5. Attendu que la Fédération des motoneigistes a demandé à la ministre déléguée aux transports une dérogation des exigences pour cette année;

L'intervention réclamée se résume ainsi :

Obtenir une subvention afin de nous aider à rencontrer cette nouvelle obligation de respecter les distances des habitations et les droits de passage accordés par les propriétaires de terrain, ainsi que la sécurité des gens de part et d'autre, afin que nous puissions continuer d'être une région touristique pour les motoneigistes des quatre coins de la province.

p.j.

| NOM                 | ADRESSE                         |
|---------------------|---------------------------------|
| André Lapointe      | 20351 Victor St Janvier Mirabel |
| Fanny Lapointe      | 20351 Victor Mirabel            |
| Sylvain St-Aubin    | 20351 Victor, Mirabel           |
| Duclos Lapointe     | 20351 Victor, Mirabel           |
| François Lapointe   | 20351 Victor, Mirabel           |
| André St-Aubin      | 644 Morin St Jérôme             |
| Thérèse Filiatrault | 644 Morin St-Jérôme             |
|                     |                                 |
|                     |                                 |
|                     |                                 |
|                     |                                 |

7

